

LES PARCS NATIONAUX

LE REFUS D'EMBAUCHAGE ESSUYÉ PAR DES ÉTUDIANTS D'UN COLLÈGE DE N.-É.—LES CRITÈRES DE SÉLECTION

[Traduction]

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre responsable des Parcs nationaux du Canada. À la lumière des renseignements fournis par le professeur Donald Arseneau, chargé du service de placement au collège Saint-Xavier de Sydney, selon lesquelles les demandes présentées par 23 étudiants de ce collège pour remplir les fonctions de guides dans ces parcs, ont été refusées, le ministre pourrait-il instituer une enquête en vue de savoir si la condition relative au bilinguisme n'a pas provoqué une distinction injuste envers les postulants?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le président, j'étudierai la question, et je ferai rapport à l'honorable député. Je dois reconnaître qu'il est souhaitable, dans tous les parcs nationaux, que des gens puissent s'adresser aux visiteurs dans les deux langues officielles du pays.

[Traduction]

M. Muir: Ayant appuyé et voté pour le bill sur les langues officielles, je partage les mêmes espoirs. Compte tenu de l'hypothèse à laquelle a abouti M. Arseneau, citée dans la presse, et d'après laquelle «dans le cadre de l'application de récentes mesures, il semble qu'il est plus difficile d'obtenir un emploi du gouvernement fédéral lorsqu'on est de langue anglaise», le ministre peut-il nous dire si dans la sélection des postulants à ces postes le critère de base est l'obligation d'être bilingue et que les autres qualifications sont sans importance?

[Français]

L'hon. M. Chrétien: Monsieur le président, dans la question précédente, j'ai énoncé quels étaient les principes généraux. Je vais me renseigner afin de savoir s'il existe un problème particulier dans le parc national Hautes-Terres du Cap-Breton, et je ferai rapport à l'honorable député.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LES MESURES PRÉCONISÉES DANS LE RAPPORT BRYDEN

[Traduction]

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre chargé, sauf erreur, du rapport du comité Bryden. Peut-il nous dire si le gouvernement a terminé ses délibérations à ce sujet et s'il envisage de modifier la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique et, dans l'affirmative, quand le gouvernement pense-t-il nous présenter ces modifications?

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà dit que le gouvernement n'avait pas l'intention de présenter de mesures modificatrices au cours de cette session.

En réponse à la première partie de la question, je peux dire que l'étude du rapport Bryden n'est pas encore terminée et qu'on n'a encore abouti à aucune conclusion quant aux décisions éventuelles que motiverait cette étude.

[L'hon. M. Marchand.]

M. Alexander: J'avais l'impression que l'étude était terminée et qu'un rapport avait été présenté. Le leader du gouvernement à la Chambre peut-il nous dire quand il pense que l'enquête sera terminée et donc quand le rapport sera publié?

L'hon. M. MacEachen: Je ne puis donner aucun délai précis pour la préparation du rapport.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 11 mai, de la motion de l'honorable John N. Turner (ministre des Finances): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement proposé par l'honorable M. Lambert (page 2178) et du sous-amendement proposé par M. Saltsman (p. 2182).

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, mes observations finales sur le budget traitent aujourd'hui de l'affaire Michelin en Nouvelle-Écosse. Peut-être le ministre des Finances (M. Turner) ou l'un de ses porte-parole pourra-t-il aborder le fond de cette question avant la conclusion des débats, ce soir. L'affaire Michelin présente deux aspects importants. Le premier a trait à un accord conclu avec cette société de pneus, aux termes duquel cette société est autorisée, pendant trois ans, à importer en franchise au Canada des pneumatiques produits à l'étranger. Les tentatives que j'ai faites durant les dix derniers jours en vue d'obtenir une réponse claire et nette de la part du ministre n'ont pas été, pour employer un euphémisme, couronnées d'un plein succès.

• (1520)

J'ai sous les yeux une lettre du 21 juin 1971 que m'avait adressée l'ancien ministre des Finances, aujourd'hui ministre de la Défense nationale (M. Benson), où l'on peut lire, au troisième paragraphe, ce qui suit:

Le gouvernement a accepté que la société Michelin puisse importer en franchise, et pour une période de trois ans, des pneumatiques de certains types et dimensions...

Plus loin dans sa lettre, il a mentionné le fait que le gouvernement avait l'intention d'autoriser la société de pneus Michelin à commercialiser, en franchise, sur le marché canadien, certains types de pneumatiques. Quelle est la portée de ces mesures? Elle apparaît clairement aujourd'hui, monsieur l'Orateur, comme elle aurait dû apparaître au moment où ces pourparlers ont été engagés avec la société Michelin. Il existe déjà sept entreprises qui fabriquent des pneus au Canada, la plupart en Ontario et quelques-unes au Québec, mais aucune ne fonctionne à plein rendement. À l'égard du marché canadien ces sociétés ont déjà une capacité excédentaire. Le gouvernement aurait dû le savoir. Il n'aurait jamais dû conclure avec la compagnie Michelin un accord lui permettant d'importer au Canada des pneus, sans doute fabriqués en France. Il ne saurait en résulter qu'un déplacement de la production et, partant, d'ouvriers qui travaillent pour des sociétés canadiennes.